Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2022 à 12h02
Réference de l'AR : 054-200043693-20221219-2022_128-DE
Affiché le 21/12/2022 ; Certifié exécutoire le 21/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-81

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 19 DECEMBRE 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
Marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'une restauration scolaire- Périscolaire de Tellancourt

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : P MOSCATO (BAZAILLES)- AZZARA JF (BEUVEILLE) GUILIN P (BEUVEILLE) – GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –FOULON N(LONGUYON) à 18H10- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUA SIROT (ST jean les LONGUYON)YON) –HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (Allondrelle la Malmaison)- LESIEUR P (ville Houdlémont)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** D MULDER (BASLIEUX) à D GEORGES (DONCOURT) – C LAURENT (Viviers sur Chiers) à R SAUNIER (St Pancré) – N FOULON (LONGUYON) à JL WOJCIK (LONGUYON) arrivée à 18h10- P GRETHEN (Charency Vezin) à J WEISS (Epiez sur Chiers)- Lahure E (Longuyon) à C PERCHERON (Longuyon)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/12/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 DECEMBRE 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Une consultation a été lancée afin de recruter un AMO pour ce projet de construction d'un restaurant scolaire sur le site de Tellancourt.

Le cabinet d'architecte Gilles PROT a répondu à la consultation et propose une part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux fixée à 650 000€ HT, soit 780 000€ TTC, et un taux de rémunération de 10% soit 65 000 euros HT (+13 000€ de TVA, soit 78 000€ TTC). Ses missions seront :Etudes d'esquisse ; APS ; APD ; Etudes de projet ; Assistance Marché de travaux ; Visa et Exe ; Direction de l'exécution des travaux ; Assistance aux opérations de réception

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 39 POUR 1 ABSTENTION (D ROESER)

- Décide de valider ce recrutement

Le Président

Fait à LONGUYON le 21/12/2022

Jean-Pierre JACQUE